

Collecte des déchets

Collecte et traitement des déchets : La collecte et le traitement des déchets sont confiés, par délégation de compétence, au Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (S.M.N.D). Vous pouvez visiter le site internet du SMND : www.smnd.fr

Les **ordures ménagères résiduelles** sont constituées des déchets des ménages non recyclables. Pour **assurer l'hygiène et la sécurité**, l'acquisition de conteneurs individuels ou collectifs normalisés par les usagers est encouragée pour stocker ce type de déchets. **La collecte se faisant le lundi matin**, il est conseillé de sortir les bacs le dimanche soir.

La **collecte sélective** en point d'apport volontaire vous permet de trier vos déchets ménagers recyclables. Il existe trois conteneurs différents identifiables par leur couleur : Vert pour les bouteilles et bocaux en verre, bleu pour les papiers et journaux, jaune pour les emballages ménagers.

Trois points d'apports volontaires sont présents sur la commune : Route de Saint-Jean-de-Bournay à la Combe, Parking de la Maison du Village, Chemin de Paternos et Allée des Chataigniers, Le Goyet.

Déchèteries : Les 20 déchèteries intercommunales implantées sur le territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné fonctionnent en réseau. Vous avez accès à l'ensemble des équipements, quel que soit votre lieu d'habitation sur le territoire du syndicat. Les conditions d'accès à nos déchèteries, les horaires d'ouverture et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site internet : www.smnd.fr, rubrique « Les déchèteries ».

Respect des espaces publics : Il est rappelé à chacun l'importance de maintenir les espaces publics propres. Des **poubelles** sont à votre disposition pour accueillir les déchets éventuels. Les **déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Respect des espaces publics

Règles Plantation et entretien des arbres et haies :

La réglementation, concernant la plantation et l'entretien des arbres et des haies, est définie par les articles 670 à 673 du Code civil.

Les distances de plantation définies par l'article 671 du Code civil sont les suivantes :

- Les arbres et arbustes dont la hauteur est (ou deviendra) supérieure à 2 m doivent être plantés au minimum à 2 m de la ligne séparative des propriétés.
- Les arbres et arbustes dont la hauteur est (ou sera maintenue) inférieure à 2 m doivent être plantés au minimum à 0.50 m de la propriété voisine.

Le propriétaire d'arbres a des obligations d'entretien et d'élagage pour maintenir ses arbres sur sa propriété et dans les hauteurs définies. Les plantations qui avancent sur les voies communales peuvent constituer un danger pour la circulation, les voitures en stationnement et les usagers.

Bibliothèque : 20 ans déjà !

Dans le cadre de cet anniversaire, nous recevrons Pierre Bertrand, auteur jeunesse. Il a notamment écrit la série des « **Cornebidouille** ».

Il interviendra à l'école le **vendredi 14 décembre 2018** après-midi et dédicacera ses livres à la bibliothèque de 17 h à 19 h. Depuis le 4 septembre, la bibliothèque a repris ses horaires habituels.

Nous proposons à nos adhérents des cartes de 5 places de cinéma à 6,95 € la place.

Vous serez toujours les bienvenus dans notre structure.



LIEN INFOS MAIRIE

Vous souhaitez recevoir les informations municipales par e-mail ?

Rendez-vous sur le site de la mairie : <http://www.maubec-isere.fr> puis dans l'onglet « municipalité ».

Ou accès direct par : <http://www.maubec-isere.fr/municipalite/le-maubelan>



Le Petit Maubelan
bulletin communal
d'information
de Maubec (38)

Directeur de Publication :
Annick ARNOLD

Numéro ISSN 0152 -2221

Tirage : 750 exemplaires

Imprimé par nos soins

Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale
Mars 2015

Le Petit Maubelan



N° 94
Septembre
2018

Bulletin communal d'information

Calendrier des fêtes

Dimanche 7 octobre : Marché artisanal

Maison du village, 10 h - 19 h
Entrée gratuite

Samedi 13 octobre : randonnée nocturne

Organisée par la Sou des écoles

Jeudi 10 novembre : Conférence théâtralisée

« *Quand la pub s'en mêle* », par la compagnie Antisèche
A l'occasion du centenaire de l'armistice, la Compagnie reviendra sur la guerre de 1914-1918 à travers la publicité
Spectacle humoristique - Tout public - 8 €
Maison du village - 20 h

Samedi 17 novembre : Concours de coinche

Organisé par l'A.C.C.A, à la Maison du Village

Dimanche 25 novembre : Repas des aînés

Maison du Village

Samedi 1er décembre : Téléthon

En partenariat avec Chèzeneuve
RDV dès 9 h à la Maison du Village pour un petit-déjeuner

Dimanche 2 décembre

Repas de l'association « Les vieux tracteurs »

Samedi 8 décembre : soirée théâtre du Comité des fêtes

Maison du Village - 20 h 30

Vendredi 14 décembre : dédicace Pierre Bertrand

Bibliothèque, de 17 à 19 h (cf. page 4)

A ne pas rater...

LE 7 OCTOBRE 2018,
L'EXPO ARTISANALE DEVIENT LE
MARCHÉ ARTISANAL !

Malins, décoratifs ou gourmands,
les produits seront nombreux !
Venez régaler vos yeux et vos papilles !

MAISON DU VILLAGE
DE MAUBEC
ENTRÉE GRATUITE - DE 10 H À 19 H

Gastronomie, art et déco, ce rendez-vous
fait peau neuve.
Pensez à vos cadeaux de fin d'année !

LA CIE DE L'ANTISÈCHE

14-18
QUAND LA PUB
S'EN MÊLE
→ Conférence
Théâtralisée

À 20H
LE 10 NOVEMBRE 2018 • À MAUBEC • TARIF 8 EUROS

INFOS CONTACTS : 04 74 93 16 76

Vous avez aimé l'intervention de l'Antisèche lors
de l'exposition du groupe histoire sur l'école.
Venez découvrir cette nouvelle formule !

Conseil municipal

Extraits des comptes-rendus des conseils des 25 mai et 3 juillet 2018

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

URBANISME

Dossiers présentés en commission urbanisme

Déclarations préalables :

VIDAL Rémi, aménagement des combles, chemin des Ayes.

NETZER Michel, ravalement de façades, lot Chamont.

TISSERAND Olivier, auvent et clôture, chemin de Saint-Blaise.

GUSTA Luc, pergola, chemin de Vacheresse.

DROIN Véronique, abri de jardin, chemin de la Ransinière.

ANDRE Jérémy, création et changement ouvertures, chemin du Château.

GARNIER Franck, division de terrain en vue de construire, chemin de Vacheresse.

Permis de construire :

SCI EL IMMO (GOLZIO), extension bâtiment, route de St Jean.

MARTINON Thomas, extension habitation, chemin de la Ransinière.

COLLET Michel, maison habitation, chemin du Maron.

DENECHAUD Thibault, maison individuelle, impasse du Sadiou.

DELIBERATIONS

25 mai 2018

Virement de crédits

Vote à l'unanimité d'un virement de crédits de 6 000 € du compte 2313 MAIRIE au compte 20 pour la création d'un nouveau site internet.

Vote des tarifs du service périscolaire pour l'année 2018-2019

Vote à l'unanimité des tarifs du service périscolaire pour l'année 2018-2019 comme suit :

	Année scolaire 2018-2019
Garderie à la ½ heure	0.60
Cantine	
QF < 700	3.30
701<QF>1200	4.35
1201<QF>1700	5.63
QF >1700	6.75

Approbation du règlement intérieur du service périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Vote à l'unanimité, du règlement intérieur avec les modifications suivantes :

- La modification des tarifs de la cantine
- La suppression des TAP

La suppression de la garderie du midi pour les enfants qui ne fréquentent pas le restaurant scolaire.

Le paiement des droits périscolaires directement au service périscolaire et non en mairie.

À la demande des parents, une réunion de présentation du fonctionnement du service périscolaire aura lieu le mardi 28 août 2018 à 19 h 30 à la maison du village.

Madame le Maire rappelle qu'un courrier d'information relatif au service périscolaire est envoyé à chaque famille dans les 15 derniers jours de juin pour préparer l'année scolaire suivante.

2 juillet 2018

Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal 1^{re} classe : Suppression à l'unanimité du poste d'adjoint technique territorial principal 1^{re} classe, suite à la création du grade d'agent de maîtrise suite à la promotion interne de l'agent, et après avis du CTP du 29 mai dernier.

Création de 2 postes au service périscolaire : Approbation à l'unanimité de la création de 2 postes au service périscolaire, un à 100 % et à 93.53 % à compter du 1^{er} septembre 2018.

Virements de crédits : Adoption à l'unanimité du virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 014 d'un montant de 50 € pour le paiement du reversement de la taxe foncière sur les zones d'activités à la CAPI.

Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire du Cdg38 : Adhésion unanime à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire des centres de gestion. La médiation préalable permet de prévenir les contentieux et de régler les litiges à l'amiable. Cette mission est incluse dans la participation additionnelle déjà versée au centre de gestion.

Garantie financière du prêt pour les 3 logements sociaux SEMCODA, route de Chèzeneuve : Acceptation à l'unanimité de garantir le prêt de 190 400 € à hauteur de 20 % consenti à la SEMCODA pour une opération de 3 logements sociaux route de Chèzeneuve.

Fusion du Syndicat des Marais de Bourgoin-Jallieu et du SMABB : Adoption à l'unanimité de la fusion du syndicat des Marais et du SMABB, avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI aux intercommunalités.

Validation APD travaux mairie : Validation de l'Avant-Projet Définitif. Le montant total de travaux HT est estimé à 884 853.49 €.

Autorisation de signature du marché pour les travaux de réaménagement de la mairie et de sa place : Autorisation donnée à l'unanimité au Maire pour lancer et signer le marché de travaux relatif au réaménagement de la mairie et de sa place.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réaménagement de la mairie et de sa place : Sollicitation, à l'unanimité, de l'aide de 30 % du Conseil général pour les travaux de réaménagement de la mairie et de sa place.

Délégation donnée au maire d'ester en justice : Délégation donnée à l'unanimité au maire pour ester en justice.

Informations diverses

Inscriptions sur les listes électorales Nouvelles démarches

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Celles-ci peuvent être effectuées **en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus**. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative permettront aux personnes concernées de voter à compter du 11 mars 2019, notamment pour **l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019**.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur éventuel rattachement à un nouveau bureau de vote à cette même date.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir :

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Recensement militaire

Tout jeune âgé de **16 ans doit se faire recenser**, en se présentant à la mairie de son domicile avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents. À l'issue de l'entretien, une attestation de recensement lui sera délivrée et remise. Le jeune recensé pourra suivre son dossier sur : www.defence.gouv.fr, rubrique Ma JDC.

Plan Local d'Urbanisme

Les travaux de rédaction du règlement du PLU sont terminés. La carte de zonage a été reprise pour être compatible avec le zonage d'assainissement et les orientations ont été définies pour les différentes zones en OAP « Orientations d'Aménagement et de Programmation ». L'ensemble du projet de PLU a été présenté aux services de l'État et du SCOT. Il sera présenté à l'ensemble des conseillers municipaux en séance de travail avant d'être arrêté lors du conseil municipal de septembre. L'ensemble des documents sera consultable en mairie et sur le nouveau site Internet de la commune. Le PLU devrait être soumis à enquête publique d'une durée d'un mois en début d'année 2019.